



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Aménagement de terrains de sports à proximité du groupe scolaire Roger Sudre – Avenant au marché de travaux du lot n°1

N° 009.03.2025

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-cinq le six du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 février 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération en date du 4 avril 2024, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour le projet d'aménagement de terrains de sport à proximité du groupe scolaire Roger Sudre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-009032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Les travaux du lot n°1 - Infrastructures sportives, espaces verts et dépollution - ont été attribués à l'entreprise Colas France pour un montant estimé à 665 772,85 € HT soit 798 927,42 € TTC. Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

Pour la bonne réalisation de ces travaux en cours, il apparaît nécessaire d'intégrer des prix nouveaux au bordereau tels que :

- la fourniture et la pose de grilles rondes,
- la mise en œuvre de massif béton,
- la fourniture et la pose d'un filtre après compteur sur le réseau d'irrigation,
- la création d'un sous bassement de clôture,
- la fourniture et la pose d'un caniveau grille.

Par ailleurs, il convient de modifier la durée d'exécution du marché.

Ces modifications génèrent une plus-value de 21 170,12€ HT soit 25 404,14 € TTC sur le montant estimatif du marché.

L'incidence financière pour le lot n°1 est la suivante :

Lot	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	%
LOT 1 - Infrastructures sportives, espaces verts et dépollution	798 927,42	25 404,14	824 331,56	+ 3,18

Pour rappel, les subventions obtenues sur ce projet s'élèvent à 415 000 € soit 41,78 % et sont les suivantes :

- 300 000 € de l'État au titre de la DETR,
- 90 000 € de l'Agence nationale du sport (ANS),
- 25 000 € de la Région.

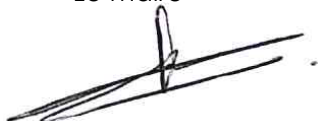
Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°1 - Infrastructures sportives, espaces verts et dépollution,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-009032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation